

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 17/11/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à GINI Patrick, SAVOIE Jean-Christophe qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance	MICHAUD Sylvie

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DECISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES :

M. le Maire fait part de diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2011 :

A) DECISIONS MODIFICATIVES D'ORDRE TECHNIQUE, CONCERNANT L'INTEGRATION DES OPERATIONS SIDEC

1° - M. le Maire fait état des dépenses réalisées par le SIDEC pour les opérations d'éclairage public sur le secteur des Selmemberts. Considérant qu'il convient de les intégrer dans la comptabilité pour une éligibilité potentielle au titre du Fond de Compensation pour la TVA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette intégration comptable en procédant aux écritures suivantes :

- Compte 21534D Chap 041 (Immobilisations en cours installations techniques) + 44 745.84 €
- Compte 1321 R Chap 041 (Subvention Etat) + 6 711.88 €
- Compte 1323 R Chap 041 (Subvention Département) + 13 423.75 €
- Compte 1326 R Chap 041 (Subventions autres Etablissements) + 8 949.17 €
- Compte 1328 R Chap 041 (Subventions autres) Part SIDEC + 7 524.05 €
- Compte 238 R Chap 041 (Avances sur Commande - immobilisations corporelles) Part Collectivité + 8 136.99 €

2° - De même, M. le Maire rappelle les dépenses réalisées par le SIDEC pour les opérations d'éclairage public sur les secteurs de Montépile et le Coulou. Considérant qu'il convient de les intégrer dans la comptabilité pour une éligibilité potentielle au titre du Fond de Compensation pour la TVA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette intégration comptable en procédant aux écritures suivantes :

- Compte 21534D Chap 041 (Immobilisations en cours installations techniques) + 68 653.95 €
- Compte 1321 R Chap 041 (Subvention Etat) + 44 625.07 €
- Compte 1328 R Chap 041 (Subventions autres) Part SIDEC + 11 399.12 €
- Compte 238 R Chap 041 (Avances sur Commande - immobilisations corporelles) Part Collectivité + 12 629.76 €

3° - Enfin, M. le Maire fait part de dépenses réalisées par le SIDEC pour les opérations d'éclairage public en 2002. Considérant qu'il convient également de les intégrer dans la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette intégration comptable en procédant aux écritures suivantes :

- Compte 21534D Chap 041 (Immobilisations en cours installations techniques) + 8 656.68 €
- Compte 238 R Chap 041 (Avances sur Commande - immobilisations corporelles) Part Collectivité + 8 656.68 €

B) DECISIONS MODIFICATIVES RELATIVES A L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

1° - M. le Maire informe l'assemblée de l'article L 2321-2, 28° du Code Général des Collectivités Territoriales qui porte obligation aux communes dont la population est inférieure à 3500 habitants de procéder aux amortissements des subventions d'équipement versées aux bénéficiaires de droit privé ou public.

La durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé et 15 ans pour une personne de droit public.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de 5 ans et inscrira au budget primitif de chaque année le montant de la dotation correspondante.

2° - En vertu de cette délibération, M. le Maire fait part de la nécessité de procéder aux écritures comptables pour les subventions versées :

- au SIDEC en 2010/2011 lors des travaux de renforcement électrique et d'effacement de réseaux,

- à l'Amicale des Parents d'Elèves en 2009, lors de l'aménagement de la zone de jeux de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 6811 D Chap 042 (Dotation amortissements immos) + 12 115.35 €
- Compte 023 D Virement section investissement - 12 115.35 €
- Compte 28 R Chap 040 (Amortissement des immobilisations) + 12 115.35 €
- Compte 021 Virement de section fonctionnement - 12 115.35 €

Et procède aux écritures comptables suivantes se rapportant aux affaires sus-mentionnées :

- Compte 6811 D Chap 042 (Dotation amortissements immos) + 12 115.35 €
- Compte 28418 R Chap 040 (Autres établissements publics) + 11 623.64 €
- Compte 280442 R (Subvention équipement - personnes de droit privé) + 491.71 €

C) DECISION MODIFICATIVE SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX DE LA SALLE DE MUSIQUE

M. le Maire informe l'assemblée qu'au coût initial du projet de réfection de la Salle de Musique de la Fanfare du Haut-Jura s'élevant à 55 112 €, viennent s'ajouter des frais de travaux non programmés (alarme incendie, peinture du plafond...) pour un montant de 4 996 € ainsi que les frais d'aménagement de la cuisine et des sanitaires pour un montant d'environ 4 000 €.

Ce qui porte l'estimation totale des travaux à 64 108 €.

Pour compléter le financement actuel :

- Participation du Comité des Fêtes	20 000.00 €
- Subvention communale	25 000.00 €
- Subvention du Comité des Fêtes 2011 non distribuée aux associations	3 500.00 €
- Subvention du Département	4 608.00 €

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de et d'effectuer une avance de la subvention devant être versée au Comité des Fêtes pour les années 2012 et 2013, soit 2 x 3 500.00 €	4 000.00 € 7 000.00 €
---	--------------------------

Par ailleurs, M. le Maire souhaite prévoir une avance de la commune de 3 000.00 €, en cas de nécessité ce qui porte la somme totale à 14 000€.

Compte tenu du fait que ces dépenses n'étaient pas inscrites au budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 F (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 10 000.00 €
- Compte 6574 F (Subvention personnes de droit privé) + 10 000.00 €

- Compte 020 D (Dépenses imprévues d'investissement) - 4 000.00 €
- Compte 021 R Investissement (Vir de section de fonctionnement) - 4 000.00 €
- Compte 023 D Fonctionnement (Virement à section d'investissement) - 4 000.00 €
- Compte 6574 F (Subvention personnes de droit privé) + 4 000.00 €

II. SICTOM DU HAUT-JURA - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

Dans le cadre du projet de construction de la déchèterie-relais à Septmoncel, M. le Maire fait part de la nécessité de finaliser l'accord de mise à disposition du terrain communal (section AM n° 122) au SICTOM du Haut-Jura, contractualisé par un bail emphytéotique à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la mise à disposition du terrain aux conditions mentionnées et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

III. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

M. le Maire indique que le sujet sera traité lors du prochain Conseil Municipal, la Commune des Molunes n'ayant pas encore délibéré sur ce point.

IV. BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

M. le Maire rappelle que la bibliothèque de Septmoncel a été créée pour pallier la carence de passage du bibliobus. Grâce aux personnes bénévoles, le service offert jusqu'à présent y était gratuit.

Or, depuis Janvier 2011, la bibliothèque est devenue intercommunale et une cotisation est désormais demandée qui ouvre droit aux services de la médiathèque de Saint-Claude.

Considérant que la plupart des usagers actuels de la bibliothèque ne sollicite pas de services extérieurs et que des bénévoles continuent à assurer les permanences, M. le Maire propose que la collectivité finance à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude la participation demandée aux adhérents de Septmoncel. Il souhaite par ailleurs qu'à l'avenir, seules les personnes désireuses d'utiliser la médiathèque acquièrent leur carte, et ce, à Saint-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, est favorable à la prise en charge du service par la collectivité dans l'attente d'une nouvelle organisation.

V. PROJET FONTAINE

Suite à la réunion à Septmoncel du 28/10/2011 avec les responsables de l'Atelier PIERRE CREATIVE, M. le Maire relate la visite effectuée dans l'atelier du fontainier à Champdor le 11/11/2011 par 9 élus afin d'examiner la maquette en grandeur réelle.

Le projet global reçoit l'approbation des élus. Une demande toutefois est formulée pour sécuriser l'arrière du bassin en aménageant des jardinières ou une barrière en fer forgé au dos des bancs.

De plus, afin d'assurer une unité de l'ensemble, M. le Maire a sollicité un devis pour un dallage ou un pavage de la zone circulaire entourant la fontaine avec les mêmes matériaux, à savoir la pierre de Champdor.

M. le Maire présente ensuite le projet modifié qui, s'il est acté d'une façon générale, rencontre quelques désaccords sur l'aménagement arrière du bassin. Une nouvelle esquisse sera demandée. Entre-temps, le projet sera transmis au cabinet d'étude en charge de l'aménagement de la place afin de coordonner les opérations.

Après débat, M. le Maire propose de procéder au lancement de la commande sur la base du devis initial qui se monte à 34 588.32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 non participation au pouvoir), confirme le déclenchement de la commande auprès de l'atelier Pierre Créative et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

VI. COURRIER DIVERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude informant d'une réunion publique :

- **le mercredi 30 novembre 2011 à 20h00 à la Salle des Dolines aux Moussières.**

au cours de laquelle les interrogations de la population pourront être évoquées près d'un an après la création de cette nouvelle Communauté de Communes.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) AFFILIATION ASSEDIC POUR AGENTS DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait part d'un courrier de l'URSSAF demandant une attestation selon laquelle l'ensemble des salariés titulaires et non titulaires de la Maison de l'Enfance cotise à l'assurance chômage, afin que la Maison de l'Enfance puisse être affiliée aux Assedic et établisse des "Attestation Employeur" aux salariés en C.D.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affiliation à l'assurance chômage de tous les agents de la Maison de l'Enfance si la Commune de Lamoura est en accord avec cette décision.

B) TOUR DE L'AIN 2012

M. le Maire informe l'assemblée que l'arrivée de l'étape du 10/08/2012 du Tour Cycliste de l'Ain aura lieu à Septmoncel, à la "Fin de Pré". Selon un premier entretien avec un organisateur, il faudra prévoir la gestion des parkings, et repas.

De plus amples informations seront communiquées lors d'une prochaine réunion.

Le départ de l'étape suivante sera organisé à Saint-Claude.

C) TRAVAUX EN COURS

1° - Place Centrale :

M. Nicolas GINDRE fait part de la réception de la 1ère tranche de travaux effectués au centre du village qui aura lieu Jeudi 1er décembre à 13h00.

Reste à réaliser le dallage sur la partie du trottoir devant la maison médicale. Quant au marquage au sol, il se fera au printemps 2012.

2° - SIDEK :

M. Jean-Louis MICHARD indique que les travaux d'enfouissement sont en voie de finalisation. La Sté SJE va intervenir la semaine prochaine sur les reprises de chaussées. Ne resteront à réaliser que les branchements.

En raison de ces travaux, la commande à distance des cloches de l'église ne peut plus s'exercer.

Un devis sera sollicité pour étudier une commande radio.

D) POT DES BENEVOLES

M. le Maire propose qu'un pot de remerciements soit organisé en faveur des bénévoles de la bibliothèque, du fleurissement du village et des sentiers de randonnée :

le mercredi 14 décembre à 18h00 à la Salle de la Mairie.

E) EXPOSITION DE FIN D'ANNEE

M. Alain ROLANDEZ doit prendre contact avec un artiste, M. le Maire de même.

Si les réponses sont positives pour une exposition à la Mairie durant les vacances de Noël, le vernissage aura lieu le samedi 17 décembre à 18h00.

F) LOTISSEMENT

M. le Maire a travaillé sur le projet du Lotissement du Gitalet avec des professionnels. Une consultation est lancée pour définir un pré-projet de subdivisions parcellaires ainsi qu'un relevé topographique.

G) SMAAHJ - PORTAGE DE REPAS

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME fait part d'une communication du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura en faveur du portage de repas à domicile.

Ce service existe sur la commune de Septmoncel. Est assurée la livraison quotidienne d'un repas équilibré aux normes alimentaires, en respect des régimes, accompagné d'une soupe et d'un laitage pour le soir pour un coût de 7.70 €.

Des dépliants seront distribués par les membres du CCAS lors du repas organisé dimanche 27/11/2011 et de la distribution de colis.

H) SPANC

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a lancé une consultation pour terminer le zonage de l'assainissement sur l'ensemble des communes.

Une réunion aura lieu le 25/11/2011 à 14h00 en mairie de Septmoncel pour dresser un bilan du SPANC et du plan de zonage d'assainissement.

I) ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Louis MICHARD rappelle que les dépenses d'éclairage public ont augmenté de 3.6 %, liées à la forte hausse des forfaits des lanternes isolées.

Parmi les travaux programmés, des horloges astronomiques seront installées dans les coffrets, réglant les problèmes de cellules qui dérivent. M. Jean-Louis MICHARD a déposé une demande de cet équipement pour Montépile.

Diverses possibilités sont offertes :

- une extinction partielle la nuit, fonction du choix défini (cette option permet d'économiser jusqu'à 30 % des coûts)

- l'utilisation de lampes à intensité faible avec régulation de plages définies.

Une réflexion est à développer sur les divers moyens.

L'assemblée missionne M. Jean-Louis MICHARD pour répertorier les secteurs sur lesquels ce type de coffret doit être installé.

Prochaine séance de Conseil Municipal : jeudi 15/12/2011 à 20h00

Séance levée à 23 h 15
Affiché le 24/11/2011

Le Maire,
Raphaël PERRIN